

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	21 novembre 2019	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	21 novembre 2019	En exercice : 50 Présents : 42 Votants : 48

Séance du 27 novembre 2019

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 27 novembre 2019 deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Jean-Pierre BARRET, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Benoit HERR, Mme Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. Thierry LEAU, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Daniel EMERY, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS :

Mme Catherine DECUYPER, pouvoir à Nicolas SORET
M. Rémi BICHEBOIS, pouvoir à Bernard MORAINÉ
M. Christian ROTILIO, pouvoir à Jean-Pierre BARRET
M. Hassan LARIBIA, pouvoir à Jean PARMENTIER
Mme Corinne BALLANTIER, pouvoir à M. Jacques COURTAT
M. Alain PETER, pouvoir à Sylvie BLANC
M. Lionel BOUTIN, suppléé par M. Daniel EMERY
M. Patrick LEMAISTRE
Mme Isabelle MICHAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Signature du marché relatif à l'achat de prestations d'audit, d'assistance et de conseils en assurance – appel d'offres n° 1908C, pour la Communauté de Communes du Jovinien

Envoyé en préfecture le 06/12/2019

Reçu en préfecture le 06/12/2019

Affiché le 06 DEC. 2019

ID : 089-248900938-20191206-ADM_2019_86-DE

Objet : Signature du marché relatif à l'achat de prestations d'audit, d'assistance et de conseils en assurance – appel d'offres n° 1908C, pour la Communauté de Communes du Jovinien

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-2 et L2132-1 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant la nécessité de la Communauté de Communes du Jovinien à renouveler ses couvertures en assurances arrivant à échéance au 31 décembre 2019,

Considérant la commande de mission AMO, acté lors du Conseil communautaire du 11 février 2019, afin de nous accompagner dans cette nouvelle consultation,

Considérant la consultation effectuée sous forme d'un marché d'appel d'offres ouvert, passé en application des articles R.2113-1 à 2113-3, R.2124-1, R.2161-3, R.2161-4 et R.2161-5, du code de la commande publique,

Considérant que ce marché porte sur 3 lots, décomposés de la manière suivante :

- Lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes
- Lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes avec prestation supplémentaires éventuelle : tous risques environnementaux
- Lot 3 : assurance des véhicules et des risques annexes avec prestation supplémentaire éventuelle : Auto collaborateurs

Considérant que ce marché sera conclu pour une durée de 5 ans avec possibilité de résiliation annuelle, avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2020 et une fin prévue le 31 décembre 2024,

Considérant la consultation en cours d'analyse et la commission d'appel d'offres appelée à statuer sur le choix des prestataires le 5 décembre 2019,

Vu la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires, réunis le 18 novembre 2019,

Vu l'exposé du président,

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer ultérieurement, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes du Jovinien, le marché correspondant ainsi que ses avenants éventuels.

- **DIT** que les dépenses inhérentes seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.



Pour copie conforme,
Le Président

Nicolas SORET

Envoyé en préfecture le 06/12/2019

Reçu en préfecture le 06/12/2019

Affiché le 06 DEC. 2019

ID : 089-248900938-20191206-ADM_2019_86-DE